

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : janvier, février, mars 2024

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Alain R. Roy	Président	Rencontres au Secrétariat aux emplois supérieurs pour les entrevues pour le poste de Vice-président	2023-12-29 2023-12-20	Québec	35,16					
Alain R. Roy	Président	Rencontres au Secrétariat aux emplois supérieurs	2024-01-04	Québec	18,19					
Alain R. Roy	Président	Assister à une séance publique lors de la première partie de l'audience publique concernant le projet éolien Des Neiges - Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré	2024-02-07	Côte-de-Beaupré	43,94					
Alain R. Roy	Président	Assister à une séance publique lors de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet éolien Des Neiges - Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré	2024-03-05	Côte-de-Beaupré	43,94			25,24		

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Alain R. Roy	Président	Rencontre de mentorat avec le Secrétaire général associé au Ministère du comité exécutif	2024-03-18	Québec	6,89					

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense s'il y a lieu.